



LEGISLATION CIVILE DU CANADA

CONCERNANT LE MARIAGE ET LE DIVORCE

EN REGARD DE LA

LEGISLATION ECCLESIASTIQUE

ET EN PARTICULIER DES

REGLES DU DECRET "NE TEMERE."

Le R. P. Duvic, O. M. I., D. D., professeur de théologie morale à l'Université d'Ottawa, vient de publier un opuscule d'une centaine de pages avec le titre ci-dessus.

Beaucoup de prêtres, lecteurs de nos *Annales*, connaissent déjà, du même auteur, les *Fiançailles et le Mariage*. Ils seront heureux de se procurer le nouvel opuscule que nous annonçons aujourd'hui.

Mais, nous nous hâtons de le dire, ce travail convient non seulement aux prêtres, mais encore à tous les membres des *professions libérales* qui veulent se renseigner sur l'état de la *léislation civile* de toutes les provinces du Canada, concernant le mariage et le divorce.

Cet ouvrage peut être lu encore, avec beaucoup de profit, par tous les Canadiens qui veulent savoir quoi répondre à toutes les inepties qui encombrant les journaux du pays sur le Decret "*Ne temere*".

Cet opuscule expose donc, d'une manière très claire, "la législation civile du mariage dans les différentes provinces de la Puissance du Canada, surtout celle de la province de Québec, en regard de la législation ecclésiastique correspondante."